



Probleme avec jugement prudhomme

Par mig, le 07/02/2008 à 10:38

Bonjour, voila j'ai passe 5 ans dans une entreprise, j'ai pris acte de la rupture du contrat de travail (cdi), pour non paiement des heures supplémentaire. je l'ai fais sur conseil d'un avocat nous avons saisi les prudhomme. je l'ai constitué un dossier avec toutes les heures que j'avais effectuées pendant 5 ans, fait le total des heures avec tableau récapitulatif avec et sans les primes. il me manque de l'argent, mon employeur donnait des primes exceptionel tout les mois pour je pense cacher le dépassement des heures et me couper droit aux repos compensateur. je faisais entre 50 et 65 heures semaines jamais un jour de repos en plus. une fois une semaine 55 heures lundi aux jeudi et du vendredi aux dimanche 35 heures et j'ai travaillé le lundi refus de me donner un repos pretexte impératif entreprise. j'ai des attestations de plusieurs de mes anciens collègues. j'ai fournis tout mes relevés de compte des originaux qui prouve que j'étais bien sur les chantiers dans les villes aux dates marquées sur mes fiches d'heures. mon ancien employeur n'a rien amené aux prudhomme comme éléments prouvant que je n'ai pas fait les heures. et je viens d'être débouter de ma demande le 5 février je ne comprend pas mon avocat non plus ont attend les conclusions je pensais avoir un dossier béton j'avais avant consulté l'inspection du travail, FO, CFDT, CGT avant de l'attaquer je n'arrive pas à comprendre pouvez vous m'aider s'il vous plait; 2 ans et demi de procédure 3000 euros d'engagé, ma femme ma beaucoup aidée et je peux dire que c'est un vraie choc pour nous incompréhension totale et déception faut il faire appel. je vous remercie par avance de bien vouloir m'apporter votre aide et vos connaissances